

Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Mars 2025

Avertissement sur les statistiques :

Statistiques des CEE délivrés par date de délivrance : les contrôles diligentés par le PNCEE conduisent les demandeurs de CEE à engager des plans d'actions pour corriger des opérations similaires à celles identifiées comme non conformes par les contrôles du PNCEE. Ces corrections sont faites dans diverses décisions de délivrance. Dans le registre « Emmy », la mise en œuvre des plans d'actions conduit les demandeurs de CEE à désenregistrer des décisions de délivrance, à effectuer les corrections nécessaires (suppression d'opérations, diminution des montants de CEE), puis à réenregistrer ces décisions. Une même décision peut être désenregistrée puis réenregistrée à plusieurs reprises. Jusqu'à présent, dans les statistiques relatives aux délivrances de CEE par date de délivrance, il était retenu la date du dernier réenregistrement des décisions de délivrance (convention « VN »). Les lettres d'information utilisent, depuis celle de janvier 2024, la date initiale de délivrance (convention « V1 ») qui apparaît plus pertinente pour le suivi du dispositif CEE. Il en sera également ainsi pour les lettres d'information suivantes. Cela conduit donc à des volumes délivrés les mois/années précédentes qui peuvent être amenés à évoluer à la baisse.

Statistiques des dépôts : Les volumes déposés indiqués dans les précédentes lettres d'information correspondaient à des volumes éventuellement corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite. Désormais, sont présentés les volumes initialement déposés et les volumes corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite.

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1^{er} mars 2025 :

CEE classique :

- 3 930 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 2 678 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 1 531 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 294 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 636 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 462 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 598 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 118 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE : le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique est mis en ligne au [lien suivant](#).

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2025 :

CEE classique et précarité (2 128 TWhc au total) :

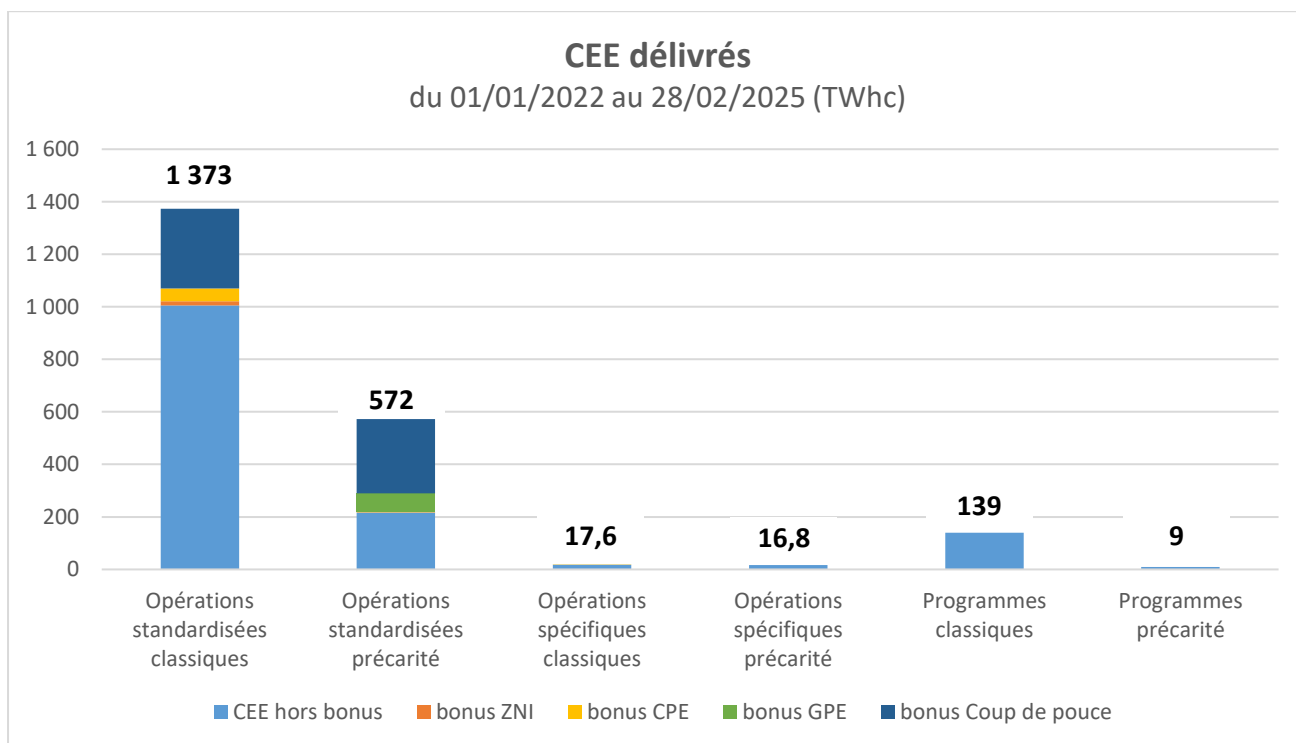
- 13,8 TWhcumac à des collectivités territoriales et 8 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 91,4 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,6 % via des opérations spécifiques, et 7 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique (1 530 TWhc au total) :

- 13,1 TWhcumac à des collectivités territoriales et 2,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,7 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,2 % via des opérations spécifiques, et 9,1 % via des programmes d'accompagnement.

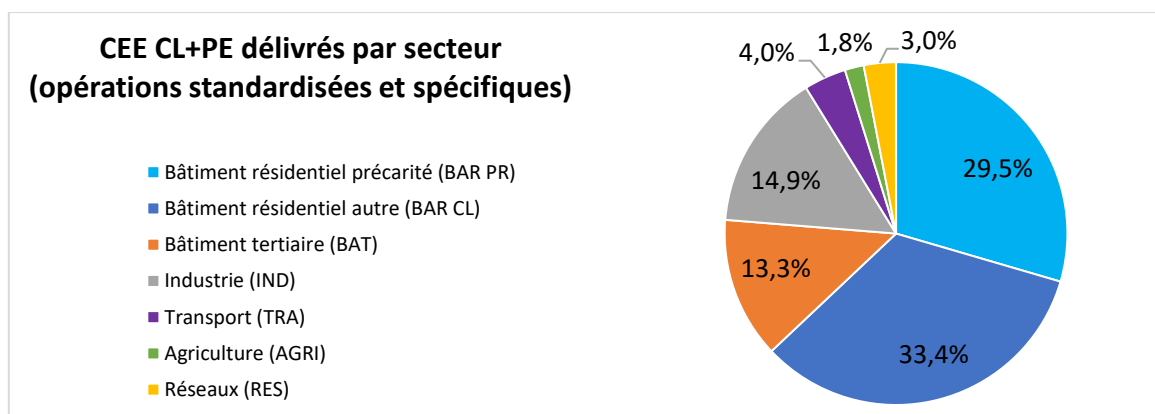
CEE précarité (598 TWhc au total) :

- 626 GWhcumac à des collectivités territoriales et 5,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 95,7 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,8 % via des opérations spécifiques, et 1,5 % via des programmes d'accompagnement.



Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2025, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

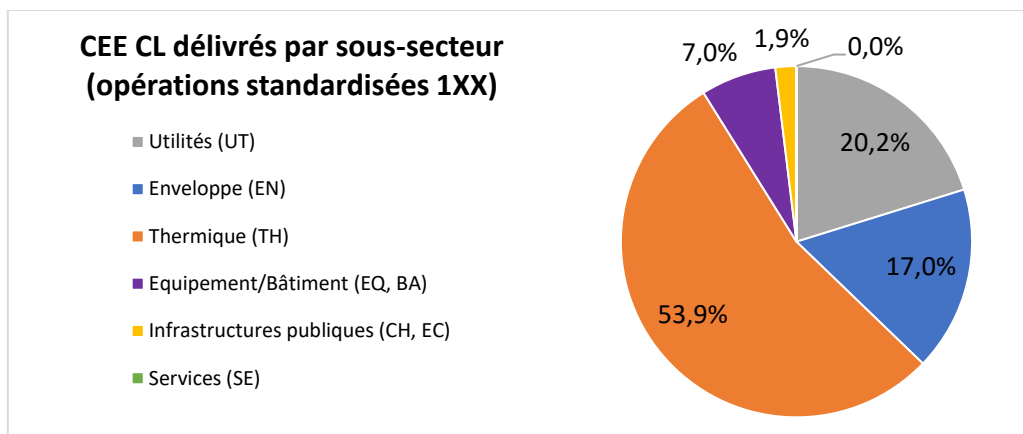


Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2025 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

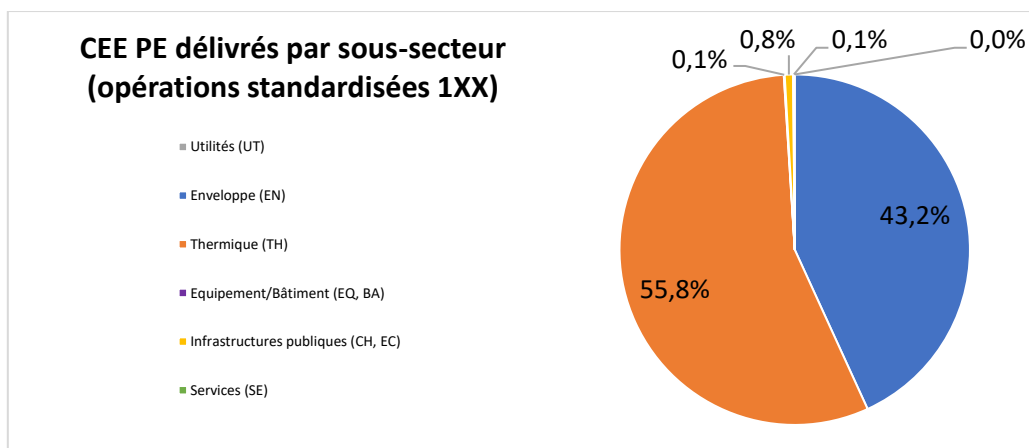


Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,25%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	10,17%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	9,75%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	6,81%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,16%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,49%
BAR-EN-102	Isolation des murs	3,40%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	3,23%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	2,10%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,89%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,81%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	1,81%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,60%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,54%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,50%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,42%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,38%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,32%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,30%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,10%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,02%
BAT-TH-134	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France métropolitaine)	1,01%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :



Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	18,09%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	17,70%
BAR-EN-102	Isolation des murs	16,83%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	14,96%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,59%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,18%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	4,43%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	3,55%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,44%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,06%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,90%
BAR-TH-143	Système solaire combiné (France métropolitaine)	0,76%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,66%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,66%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,64%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,58%
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur	0,55%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,54%
BAR-TH-171	Pompe à chaleur de type air/eau	0,49%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 80 % des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	12,50%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	11,28%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	10,01%
BAR-EN-102	Isolation des murs	7,35%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	7,24%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,17%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	3,22%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	3,17%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	2,28%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,22%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,02%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,48%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,33%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,28%

IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,13%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,08%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,06%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,03%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,00%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,94%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,83%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,78%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,75%

« Coup de pouce chauffage »

87 entreprises sont référencées sur le [site internet du ministère](#) au 24 décembre 2024.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à février 2025, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	887 782	571 581	1 459 363
dont Nombre de travaux achevés	793 017	519 914	1 312 931
dont Nombre des incitations financières versées	716 368	479 453	1 195 821
pour un Montant d'incitations financières versées	2 648,7 M€	520,9 M€	3 170, M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

Energie d'origine		Energie d'arrivée				Total	
		Chauffage ENR		Chauffage gaz			
Energie d'origine	Charbon	33 688	3,8%	598	0,1%	34 286	2,3%
	Fioul	563 827	63,5%	49 503	8,7%	613 330	42,0%
	Gaz	290 268	32,7%	521 480	91,2%	811 748	55,6%
	Non précisé						
	Total	887 783	100 %	571 581	100 %	1 459 364	100 %

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 1 Md€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 4,94 MtCO₂.

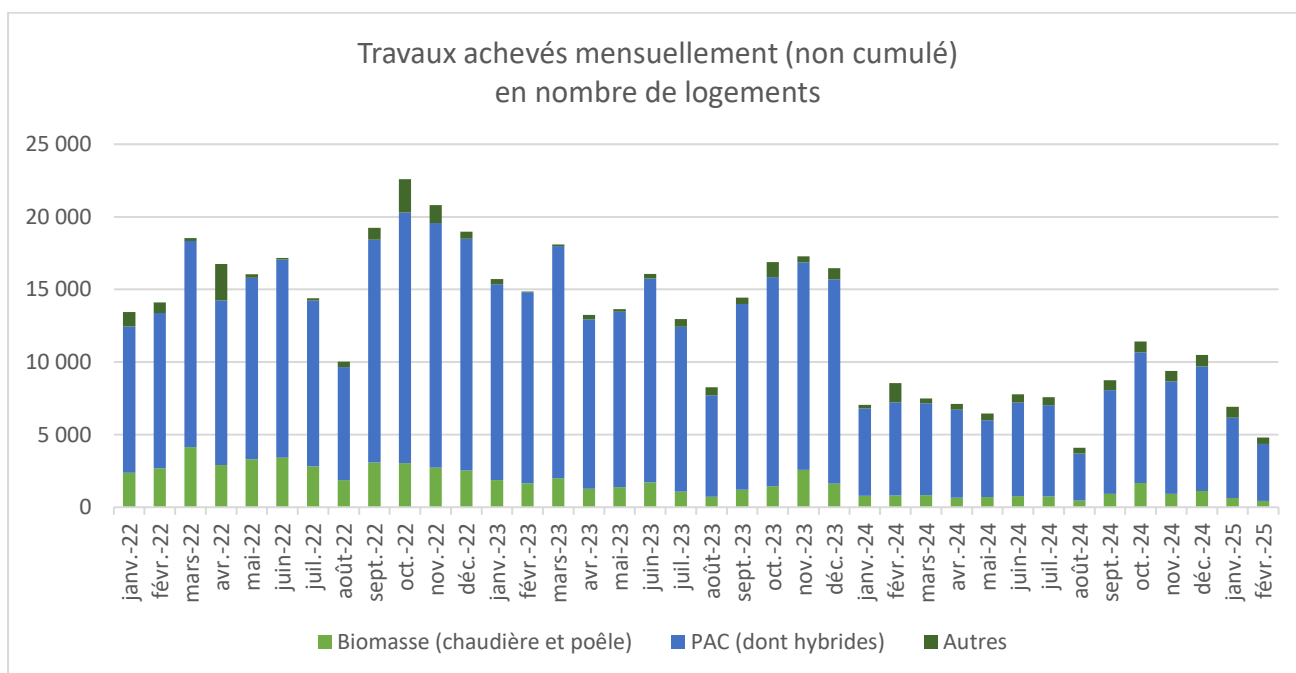
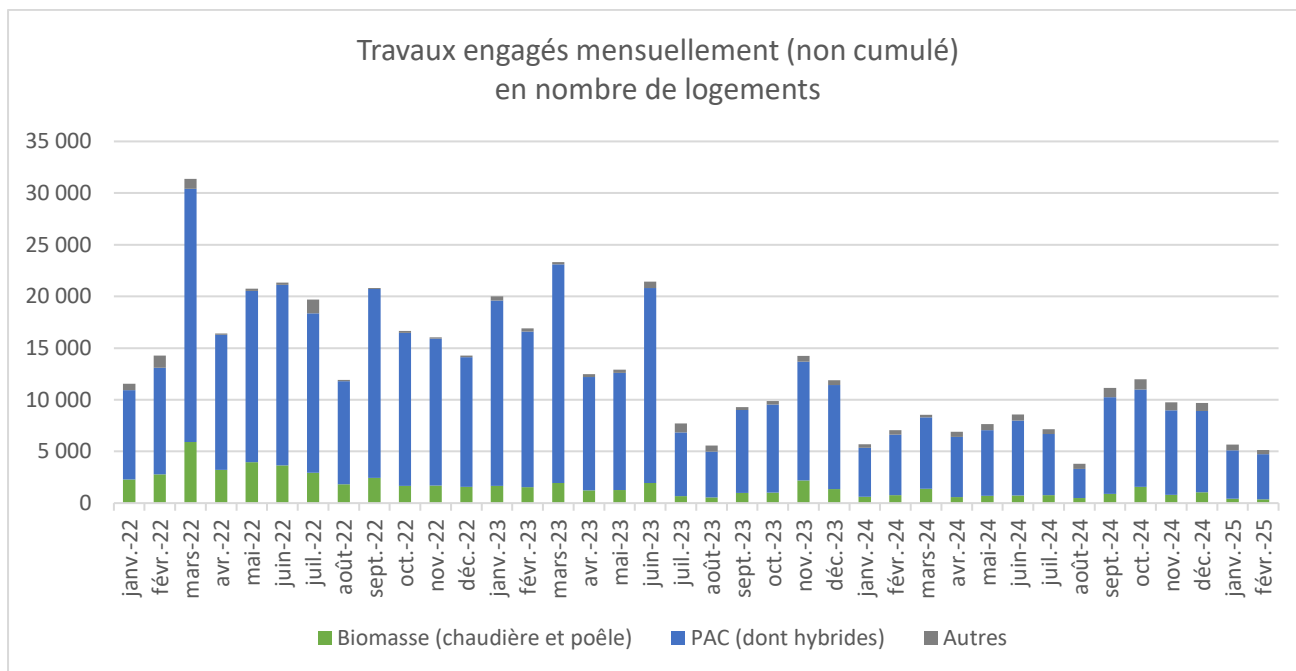
Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	5 272
dont Nombre de travaux achevés	4 936
dont Nombre des incitations financières versées	4 836
pour un Montant d'incitations financières versées	3 992 655 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	35 533	178 553
dont Nombre de travaux achevés	34 659	175 153
dont Nombre des incitations financières versées	31 842	162 652
pour un Montant d'incitations financières versées	18 207 295 €	

Rythme mensuel :



Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Autres
Taux MO pour les incitations financières versées	58,3%	50,1%	50,2%
Taux GPE pour les incitations financières versées	36,2%	31%	32,9%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 562,1 TWhc (dont environ 2,6 TWhc pour février 2025), dont 92,9 TWhc rapportables au titre de la DEE et 469,2 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce »

Au 7 octobre 2024, 46 entreprises ont signé la charte Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » applicable aux opérations engagées à compter du 1^{er} décembre 2023. Le dispositif est présenté sur le [site du ministère](#), où sont notamment présentées les conditions du Coup de pouce et la liste des signataires de la charte. La charte prévoit que chaque signataire effectue un bilan chiffré mensuel de la mise en place de ses offres.

Sont mises à disposition ci-dessous les statistiques concernant les opérations engagées sur la période du 1^{er} décembre 2023 au 21 novembre 2024 ; elles sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par 37 des signataires.

Nota : L'arrêté du 18 novembre 2024, paru au Journal officiel le 21 novembre 2024, supprime la bonification Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » de la fiche d'opération standardisée BARTH-173 : « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce », depuis le 22 novembre 2024.

Comme pour les autres dispositifs Coups de pouce, le nombre d'opérations engagées est susceptible d'être corrigé par les signataires de la charte dans les prochains mois en fonction des dossiers remontés par leurs partenaires.

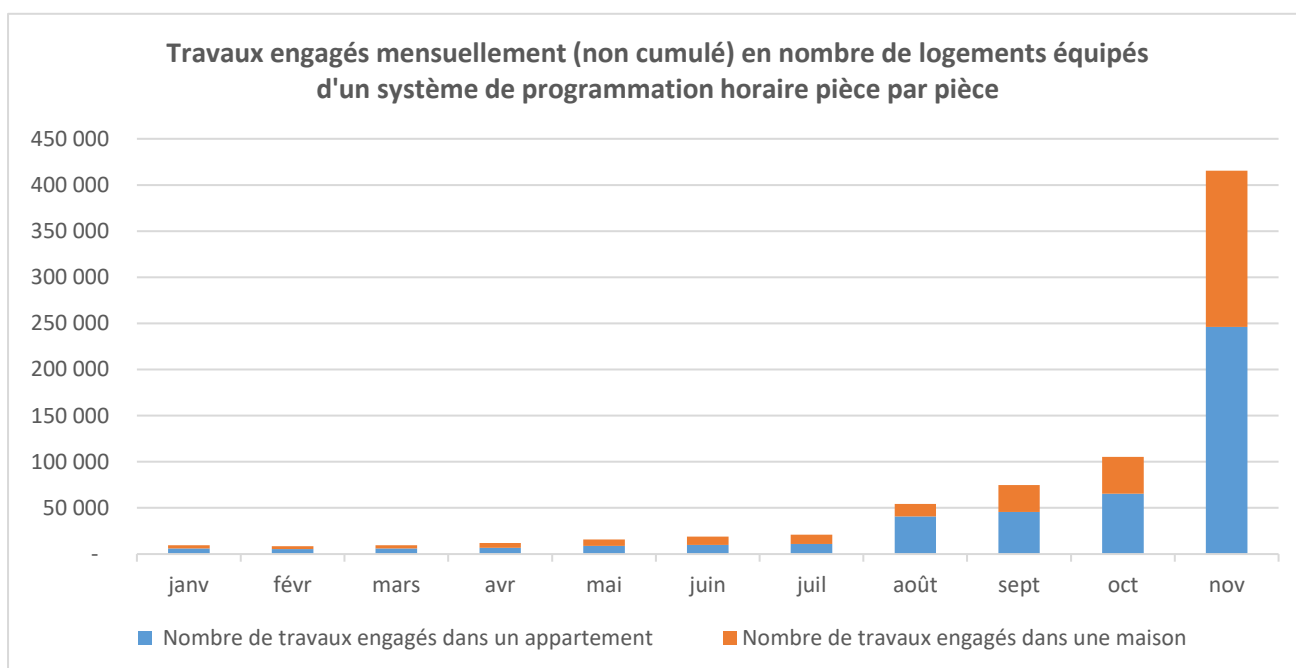


Tableau récapitulatif :

Nombre d'offres proposées	1 026 986
Montant total des offres proposées	428 077 996 €
Nombre de travaux engagés	745 201
Surface chauffée par les travaux engagés	59 975 753 m²
Montant de kWh cumac non bonifié correspondant aux travaux engagés	9 244 398 113 kWhc
Montant de kWh cumac bonifié correspondant aux travaux engagés	49 578 889 496 kWhc
Montant des travaux engagés	385 394 009 €
Nombre de travaux achevés	247 294
Surface chauffée par les travaux achevés	20 877 219 m²
Montant de kWh cumac non bonifié correspondant aux travaux achevés	4 237 508 747 kWhc
Montant de kWh cumac bonifié correspondant aux travaux achevés	16 840 314 366 kWhc
Montant des travaux achevés	127 595 002 €
Nombre des incitations financières versées	237 352
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées	20 247 595 m²
Montant total des incitations financières versées	123 752 269 €

Etat des comptes

Le tableau ci-dessous présente l'état des comptes de certificats d'économies d'énergie détenus par les obligés hors délégataires, les délégataires, les autres éligibles et les non-obligés, au 2 mars 2025. La répartition par types d'énergie n'est disponible que pour les obligés vendeurs d'énergie.

Le total général s'établit à 2 576 TWhc dont 942 TWhc de CEE Précarité.

L'état des comptes au 1^{er} janvier 2025 publié dans la lettre d'information CEE de janvier 2025 faisait état d'un total général de 2 627,7 TWhc, dont 974 TWhc de CEE Précarité.

La baisse du total général par rapport à l'état des comptes au 1^{er} janvier est due à une correction sur les données transmises par le registre : dans l'état du 1^{er} janvier, les lignes relatives aux « CEE en cours d'instruction », aux « CEE délivrés en attente de paiement » et aux « CEE délivrés en attente de réception » incluaient des volumes de CEE associés à des dossiers désenregistrés. Or le stock des dossiers désenregistrés est déjà pris en compte dans le « Total des CEE délivrés sur les comptes ». Le présent état des comptes ne présente plus de doublons.

Le tableau de l'état des comptes sera désormais actualisé tous les mois dans la lettre d'information.

(en kWhc)	CEE classiques			CEE précarité			CEE classiques et précarité		
	Etat des comptes au 02/03/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5	Etat des comptes au 02/03/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5	Etat des comptes au 02/03/2025	Progrès par rapport à l'obligation P5	Obligation P5
Carburants et fioul domestique	658 608 064 680	66,5%	991 109 463 034	426 419 376 076	75,4%	565 525 498 770	1 085 027 440 756	69,7%	1 556 634 961 804
GPL combustible	10 836 961 989	73,3%	14 778 306 087	13 598 657 545	159,8%	8 508 662 108	24 435 619 534	104,9%	23 286 968 195
Electricité	371 827 265 160	71,0%	524 047 246 381	211 978 130 262	70,0%	302 951 065 509	583 805 395 422	70,6%	826 998 311 890
Gaz naturel	191 635 449 698	51,1%	375 056 775 928	127 213 822 468	58,1%	218 911 791 683	318 849 272 166	53,7%	593 968 567 611
Chaleur et froid	19 511 433 074	56,5%	34 538 847 325	8 732 094 214	41,7%	20 949 605 098	28 243 527 287	50,9%	55 488 452 424
Délégataires	16 709 608 552			10 713 941 510			27 423 550 062		
Total des CEE délivrés sur les comptes des Obligés	1 269 128 783 153	65,4%	1 939 530 638 756	798 656 022 074	71,5%	1 116 846 623 168	2 067 784 805 227	67,7%	3 056 377 261 924
Eligibles non obligés	6 724 462 068			3 521 532 342			10 245 994 410		
Autres	21 062 636 288			12 109 260 826			33 171 897 114		
Total des CEE délivrés sur les comptes	1 296 915 881 509			814 286 815 242			2 111 202 696 751		
CEE délivrés, en attente de paiement des frais de compte auprès du Teneur de registre	41 922 731 361			9 389 840 314			51 312 571 675		
CEE délivrés, en attente de réception par le Teneur de registre	208 518 367			177 741 887			386 260 254		
Total des CEE délivrés	1 339 047 131 237			823 854 397 443			2 162 901 528 680		
CEE en cours d'instruction par le Pôle national CEE (dont suspendus)	294 695 065 262			118 409 130 469			413 104 195 731		
TOTAL général (dont CEE en cours d'instruction)	1 633 742 196 499	84,2%	1 939 530 638 756	942 263 527 912	84,4%	1 116 846 623 168	2 576 005 724 411	84,3%	3 056 377 261 924

Volumes de CEE produits par l'ANAH

Au 28 février 2025, les certificats d'économies d'énergie associés à des opérations dont le rôle actif et incitatif est assuré par l'ANAH se répartissent comme suit :

- **Volume de CEE engagés** : 30,12 TWhc de CEE précarité et 20,40 TWhc de CEE classique soit un total de 50,52 TWhc ;
- **Volume de CEE associés à des opérations achevées non encore déposées** : 3,04 TWhc de CEE précarité et 1,19 TWhc de CEE classique soit un total de 4,23 TWhc ;
- **Volume de CEE en cours d'instruction** : 6,23 TWhc de CEE précarité et 2,71 TWhc de CEE classique soit un total de 8,94 TWhc ;
- **Volume de CEE sur le compte de l'ANAH** : 1,56 TWhc de CEE précarité et 1,17 TWhc de CEE classique soit un total de 2,73 TWhc.

Textes présentés au CSE du 27 mars

Projet d'arrêté révisant la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce » et modifiant les taux de contrôles et le référentiel de contrôle associés

Un dispositif de soutien aux thermostats performants a été intégré en décembre 2023 au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce » et le Coup de pouce associé « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce ».

Initialement créé jusqu'à fin 2024, le Coup de pouce a été supprimé de façon anticipée à compter du 22 novembre 2024, à travers l'arrêté du 18 novembre 2024.

Des travaux portant sur la révision de la fiche ont été concomitamment lancés et plusieurs groupes de travail ont été organisés depuis fin 2024. Le projet d'arrêté vise à modifier la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 à la suite de ces travaux.

Le projet d'arrêté révisé le montant des forfaits. Les nouveaux montants moyennés (entre classe A et classe B) sont similaires à ceux de la fiche non-bonifiée actuellement en vigueur. Par exemple, pour une maison individuelle de 100 m², le nouveau forfait serait de 20 300 kWhc (~142€). En prenant en compte les coûts constatés sur la fiche en vigueur, le taux de couverture peut atteindre jusqu'à 30%.

Le projet d'arrêté vise également à renforcer les contrôles relatifs à cette fiche, avec une obligation de 15% de contrôles satisfaisants sur le lieu des opérations et de 50% de contrôles satisfaisants par contact. Le référentiel de contrôles sur site et par contact, associé à cette fiche, serait également renforcé.

Le projet prévoit par ailleurs que le contrôle sur site et par contact, pour cette fiche, soit réalisé au plus tôt 15 jours après la date d'achèvement de l'opération, permettant d'éviter les cas de contrôles réalisés le jour même de l'installation, et ne permettant pas au bénéficiaire de constater un éventuel dysfonctionnement lié à l'installation du thermostat.

Enfin, dans le tableau récapitulatif relatif à cette fiche, il serait demandé le numéro du point de livraison (PDL), du point de référence et mesure (PRM), ou du point de comptage et d'estimation (PCE) du logement.

Il est prévu une entrée en vigueur de la fiche révisée et des dispositions de contrôles associées le 1er mai 2025.

Projet d'arrêté révisant la fiche d'opération standardisée IND-BA-110 « Déstratificateur ou brasseur d'air »

Un système de déstratification d'air est un système permettant d'homogénéiser la température d'un local en redistribuant la chaleur située à proximité du plafond vers le sol. Ce type de matériel lorsqu'il est installé selon les règles de l'art peut générer une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 25% de la consommation d'énergie liée au chauffage.

Cependant, des remontées des acteurs de la filière nous indiquent qu'il est constaté, depuis peu, un important effet d'aubaine pour des opérations liées à certains installateurs sur la valorisation de la fiche IND-BA-110 « Déstratificateur ou brasseur d'air ». En effet, ces installateurs proposent des équipements de brassage de l'air plafonnier « bas de gamme », pouvant s'acheter dans des grandes enseignes de bricolage et qui ne sont pas adaptés à des établissements industriels. Ces équipements ne sont pas suffisamment dimensionnés pour brasser l'air correctement et n'apportent aucune économie d'énergie pour le bénéficiaire.

Ainsi, pour pallier ces remontées, il est proposé de réviser la fiche IND-BA-110 en supprimant toute référence aux brasseurs d'air plafonniers afin d'arrêter les effets d'aubaine constatés. Le maintien de cette fiche est jugé nécessaire car l'installation de ces équipements, comme évoqué précédemment, peut générer des économies d'énergie pour l'industriel.

Parallèlement, nous allons mettre à jour notre rubrique « Questions-réponses sur le dispositif CEE », présent sur notre site internet ecologie.gouv.fr, pour préciser que les brasseurs d'air ne sont pas éligibles aux fiches d'opérations standardisées IND-BA-110 et également BAT-TH-142.

Projet d'arrêté portant modification des fiches d'opérations standardisées TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130 dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

5 fiches d'opérations standardisées sont révisées, permettant de clarifier les points soulevés par les acteurs ces derniers mois :

- TRA-EQ-114 « *Achat ou location d'un véhicule léger ou véhicule utilitaire léger électrique neuf ou opération de rétrofit électrique d'un véhicule léger ou véhicule utilitaire léger par des entreprises ou collectivités* » ;
- TRA-EQ-117 « *Achat ou location d'un véhicule léger ou véhicule utilitaire léger électrique neuf ou opération de rétrofit électrique d'un véhicule léger ou véhicule utilitaire léger par des particuliers* » ;
- TRA-EQ-128 « *Achat ou location d'un autocar ou d'un autobus électrique neuf ou réalisation d'une opération de rétrofit électrique d'autocar* » ;
- TRA-EQ-129 « *Achat ou location d'un véhicule lourd électrique neuf de transport de marchandises ou issu d'une opération de rétrofit électrique* » ;
- TRA-EQ-130 « *Achat ou location d'un quadricycle électrique neuf* ».

Les différentes modifications du projet d'arrêté présenté au CSE portaient notamment sur :

- Le traitement des véhicules électriques de catégorie N2 bénéficiant de la dérogation de poids : ces véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes du fait de la motorisation électrique sont réglementairement considérés comme des véhicules N1 (présentant une masse F1 inférieure à 3,5 tonnes) et obéissent à des usages de véhicules utilitaires légers. Il est donc proposé qu'ils soient considérés comme tels pour l'application des forfaits d'économies d'énergie des fiches ;
- L'exclusion des loueurs et vendeurs de véhicules légers électriques : l'existence de deux fiches pour les mêmes types de véhicules avec des forfaits distincts en fonction des bénéficiaires peut générer la mise en place de schémas de demande de prime non souhaitables, par exemple si un vendeur ou loueur de véhicules utilise la fiche TRA-EQ-114 (à destination des personnes morales) pour ensuite revendre ou louer le véhicule à une personne physique.

NB : A la suite des amendements déposés au CSE et des échanges en séance, il est désormais envisagé de permettre aux loueurs et aux vendeurs de demander une prime CEE identique à celle calculée pour les personnes physiques. Cela permettrait de ne pas les exclure totalement du dispositif tout en évitant tout dévoiement de la fiche ;

- L'inclusion des véhicules de démonstration sous certaines conditions ;
- La précision sur l'exclusion des lauréats de l'appel à projets E-trans et autres appels à projets de l'Ademe ;
- La limitation du nombre de véhicules par personne physique.

Projet d'arrêté mettant en place des contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

5 référentiels de contrôle sont créés, permettant de renforcer la politique de lutte contre la fraude du dispositif.

Différents seuils ont été définis pour les contrôles des opérations bonifiées des fiches listées ci-dessous, en fonction du type de bénéficiaire et du montant de la prime CEE. Ainsi, il est proposé de contrôler :

- **TRA-EQ-114** (bonification des forfaits Véhicules Utilitaires Légers neufs x4) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;
- **TRA-EQ-117** (bonification des forfaits Véhicules Utilitaires Légers neufs x4) : contrôle documentaire et visuel sur site de 15% des opérations et sur 100% des véhicules de l'opération (i.e. 2 véhicules maximum par personne physique) ;
- **TRA-EQ-128** (bonification des forfaits de la fiche x4) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;
- **TRA-EQ-129** (bonification des forfaits entre x3 et x5, en fonction de la catégorie du poids lourd) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;

- **TRA-EQ-130** (bonification des forfaits x2) : contrôle document et visuel sur site de 10% des véhicules de 30% des opérations pour les personnes morales, et de 100% des véhicules (2 au maximum) de 15% des opérations pour les personnes physiques.

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie

Ce projet d'arrêté vient modifier le tableau récapitulatif annexé aux fiches d'opérations standardisées portant les références TRA-EQ-121, TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130, TRA-SE-117.

Il ajoute deux colonnes au tableau de l'annexe 2 figurant, le cas échéant, en annexe des fiches d'opérations standardisées concernant la raison sociale du mandataire assurant le rôle actif et incitatif et le numéro SIREN du mandataire assurant le rôle actif et incitatif.

Il corrige le modèle d'attestation sur l'honneur de la fiche BAR-TH-168 en mettant en cohérence avec la fiche les usages couverts par l'opération.

Alerte sur les travaux de calorifugeage

Le pôle national des CEE a été alerté par la police de plusieurs cas de tentatives de fraudes sur des opérations de calorifugeage (isolation de points singuliers, isolation de réseau hydraulique) dans le résidentiel et le tertiaire.

Plusieurs cas de faux travaux et/ou d'usurpation d'identité de bailleurs ou syndicats ont été mis en évidence et conduisent actuellement le PNCEE à rejeter plusieurs dizaines d'opérations par semaine.

Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance et à **prendre contact directement avec les propriétaires / bailleurs** (étant entendu que les coordonnées mails et téléphone doivent être vérifiées auparavant). Nous constatons également de nombreux cas de faux mails et de numéros de téléphone qui renvoient vers le professionnel de travaux. Nous vous rappelons que seules les opérations conformes et vérifiées doivent être déposées sur le registre.

Rappel sur les modalités de contrôles des opérations de calorifugeage

Comme rappelé au groupe de travail contrôles de l'ATEE du 6 juin 2024, pour les fiches calorifugeage, un seul rapport doit être réalisé par opération (i.e. par attestation sur l'honneur) mais ce rapport doit préciser le linéaire mesuré pour chaque épaisseur. Une opération, quel que soit le nombre d'isolants et leur épaisseur, doit donner lieu à l'émission d'un seul rapport d'inspection et une conclusion unique.

RAPPEL : Appels à contributions pour la création ou révision de fiches d'opérations standardisées

La création et la révision de fiches d'opérations standardisées est préparée dans le cadre de groupes de travail de l'ATEE. Pour chaque fiche à créer ou à réviser, l'ATEE lance des appels à contributions.

Si vous souhaitez contribuer au groupe de travail sur la création/révision d'une fiche, vous pouvez contacter l'ATEE à l'adresse suivante questionsclubC2E@atee.fr, en indiquant la référence de la fiche en objet et en précisant dans votre message la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (préciser quel type d'expertise) ;
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (préciser quelle connaissance) ;
- Je dispose de données robustes et représentatives (préciser la nature de ces données et leurs références) ;
- Je suis un bureau de contrôle ;
- Autres (préciser la nature de la contribution).

La constitution finale du groupe de travail sera établie par l'ATEE et rendue publique.

Les listes des appels à contribution sont disponibles sur le site internet de l'ATEE (consulter l'onglet « Espace de travail ») et correspondent aux travaux en cours ou à venir :

<https://atee.fr/groupe-de-travail/agriculture>

<https://atee.fr/groupe-de-travail/batiment>

<https://atee.fr/groupe-de-travail/industrie>

<https://atee.fr/groupe-de-travail/reseaux-services>

<https://atee.fr/groupe-de-travail/transport>

Webinaires de l'ATEE

Les prochains webinaires sectoriels de l'ATEE auront lieu aux dates suivantes également mises en ligne sur le site de l'ATEE : <https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupes-de-travail>

AGRICULTURE : Mardi 20 mai 2025 - 14h

TRANSPORT : Mercredi 21 mai 2025 - 10h

RÉSEAUX & SERVICES : Mercredi 21 mai 2025 - 14h

INDUSTRIE : Jeudi 22 mai 2025 - 10h

BÂTIMENT : Jeudi 22 Mai 2025 - 14h

OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES : Mardi 17 juin 2025 - 10h

REGISTRE : Mardi 17 juin 2025 - 15h

Les Webinaires sont accessibles à tous sur le principe d'une auto-inscription dont les modalités sont précisées à l'adresse internet susmentionnée.

Actualités des programmes CEE

Bâtiment – Formation

FEEBAT

Nos actualités :

Formation initiale :

- **473 heures** de ressources pédagogiques conçues : enjeux de la rénovation énergétique, principes de la performance énergétique, diagnostic et conception des programmes de travaux
- **800 actions de formation planifiées** depuis 2022 sur l'ensemble du territoire français, dont Outre-Mer. Plus de 700 finalisées à fin février 2025
- **Plus de 7 300 enseignants et formateurs formés** aux enjeux de la rénovation énergétique et aux principes de la performance énergétique, avec un **taux de satisfaction moyen de 83%**

Formation continue :

- **17 300 stagiaires pris en charge** depuis 2022 sur les modules liés au RGE, à l'audit énergétique, à l'installation de systèmes à énergies renouvelables
- **Plus de 63 000 heures de formation prises en charge**, dont près de 50% sur les professionnels du bâtiment dans le domaine des énergies renouvelables, 10% pour les architectes.
- **Plus de 1 300 comptes activés sur le [parcours en ligne RENO REGLO](#)**, les clés des devis, factures et de la relation client, dont 800 professionnels

Agenda avril formation continue :

- **Session pilote de la formation sur l'entretien des Pompes à chaleur**

ACTEE +

Nos actualités :

- Le 12 mars s'est tenue la cérémonie de remise des prix **ACTEE CUBE Ville**.
- ⚡ 9% d'économies d'énergie en moyenne sur l'ensemble du concours
- 🌍 767 tonnes équivalents d'émissions de CO2 évitées
- 💰 560 660€ HT d'économies financières réalisées
- 🏠 165 bâtiments engagés dans toute la France

Sur le podium :

- 🏆 CUBE de Bronze : Paris 18ème
- 🏆 CUBE d'Argent : Commune de Sevremoine
- 🏆 CUBE d'Or : Ville d'Hendaye

- Le 19 mars s'est tenue la cérémonie de remise des prix **ACTEE CUBE.S**.
- 🏠 74 établissements scolaires engagés dans toute la France
- ⚡ 10% d'économies d'énergie en moyenne, et 16,5% pour les villes du TOP 10
- 💰 201 098€ HT économisés grâce au concours, soit 6 094€ par établissement
- 🌍 472 tonnes équivalents d'émissions de CO2 évitées

Sur le podium :

- 🏆 CUBE de Bronze : Collège Jean Macé (17,2%) de Clichy
- 🏆 CUBE d'Argent : Collège Jules Romain (24,9%) de Saint-Galmier
- 🏆 CUBE d'Or : Collège Alain Fournier (33,0%) de Clamart - Hauts-de-Seine

Nos appels à projet :

- La **saison 3 de Lum'ACTEE+**, notre programme dédié à la rénovation énergétique de l'éclairage public, **est lancée !**
 - En savoir plus : [Lum'ACTEE+ – ACTEE](#)
 - Candidater : [Portail ACTEE](#)
- Lancement de l'**appel à projets bâti patrimonial** le lundi **31 mars 2025**
 - En savoir plus : [Rénovation énergétique et préservation du patrimoine : un enjeu clé pour les collectivités – ACTEE](#)
- Lancement de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt RACINE** : nous recherchons 10 écoles en France métropolitaine prêtes à expérimenter des solutions lowtech et des démarches de concertation pour améliorer le confort thermique de leurs élèves et personnels éducatifs.
 - En savoir plus : [Projet RACINE : Appel à manifestation d'intérêt pour adapter les écoles aux vagues de chaleur – ACTEE](#)
 - Candidature ouverte jusqu'au 30 avril 2025
- Lancement de l'AMI **Ecopousse par ACTEE**.
 - Contactez-nous dès maintenant pour bénéficier d'une présentation détaillée du programme, échanger sur ses modalités de mise en œuvre, et inscrire votre collectivité parmi les leaders de la transition écologique pour les jeunes générations : ecopousse@ecoco2.com

Nos ressources :

- **Cahier des charges** | étude d'opportunité pour la décarbonation des modes de chauffage : [Cahier des charges | Etude d'opportunité pour la décarbonation des modes de chauffage – ACTEE](#)

L'agenda :

- **Lundi 31 mars de 15h30 à 16h30** : webinar de présentation de l'appel à projet bâti patrimonial.
 - Inscription : [Microsoft Virtual Events Powered by Teams](#)
- **Mardi 22 avril de 10h à 11h30** : webinar "Comment porter un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés et anticiper les écueils éventuels ?".
 - Inscription : [Microsoft Virtual Events Powered by Teams](#)
- **Jeudi 10 avril à 14h00** : présentation du projet RACINE
 - Inscription : [Microsoft Virtual Events Powered by Teams](#)

Nos actualités :

Au mois d'avril, la plateforme Economee continue de gagner de nouvelles fonctionnalités :

- suivi mensuel du budget énergie global des bénéficiaires (électricité, gaz, fioul, bois) ;
- déclaration des consommations de gaz avant un changement de mode de chauffage ;
- déploiement progressif du calcul de l'impact des travaux sur la consommation et les factures des ménages.

Vous êtes un professionnel de la rénovation énergétique et vous voulez faire la différence sur vos devis ? Offrez gratuitement l'accompagnement Economee > contactez-nous via [ce formulaire](#).

Watt Watchers

Nos actualités :

- La nouvelle version de l'application Watt Watchers a été lancée, incluant la répartition par usage de la consommation. Les premiers tests utilisateurs ont été réalisés pour l'accompagnement à la rénovation.
- L'application compte désormais plus de 10 000 utilisateurs.
- Les premières animations utilisant les outils pédagogiques ont également débuté sur le terrain.

Connectez-vous gratuitement pour découvrir la nouvelle version de l'application : [Watt Watchers | Inscription](#)

Industrie

PACTE Industrie

Nos actualités :

1. Evènements

- 01/04/25 : Webinaire : Structurez votre démarche de décarbonation avec PACTE Industrie – Focus sur les formations
<https://pacte-industrie.ademe.fr/actualites/structurez-votre-demarche-de-decarbonation/>
- 02/04/25 - Energy Class Factory à Paris - Un salon et des rendez-vous/rencontres BtoB
<https://energie-industrie.com/paris>
- 03/04/25- Colloque Efficacité Énergétique dans l'Industrie : Nouvelles Réglementations et Directive européenne - Colloque ATEE en partenariat avec la DGEC et l'ADEME
<https://atee.fr/evenement/efficacite-energetique-dans-lindustrie-nouvelles-reglementations-et-directive-europeenne>
- 10/04/25 - Energy Class Factory à Toulouse - Un salon et des rendez-vous/rencontres BtoB
<https://energie-industrie.com/toulouse>
- 15/05/25 - Webinaire PACTE Industrie : Comment planifier vos investissements bas carbone avec la méthode et l'aide de l'ADEME
<https://pacte-industrie.ademe.fr/actualites/webinaire-strategie-tibc-2025/>
- 13 et 22 mai 2025 : Séminaire financement de la décarbonation – Accélérateur décarbonation Bpifrance
- 12/06/25 - Webinaire PACTE Industrie : "Décarbonation de l'industrie : des coachings financiers pour un choix éclairé !"
<https://pacte-industrie.ademe.fr/actualites/webinaire-coachings-financiers-2025/>

2. Actualités

Lancement d'un Appel à projets pour encourager et soutenir financièrement les initiatives de décarbonation en collectif.

PACTE Industrie et ACT initiative ont lancé un appel à projets dans le but d'accompagner le plus grand nombre d'acteurs économiques dans leur décarbonation, notamment via des études pour construire leur stratégie de décarbonation, identifier et planifier les investissements pertinents et concrétiser leurs financements. Deux relèves sont prévues : le 15 avril et le 11 juillet 2025.

Plus d'information sur : <https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/operation-collective-pour-la-decarbonation-des-entreprises-actr-et-pacte?cible=79>

Partenariats OPCO2i et OCAPIAT

L'ADEME et l'ATEE ont signé des partenariats avec les opérateurs de compétences OPCO2i (industrie) et OCAPIAT (agro-alimentaire) pour accompagner les entreprises industrielles dans leur montée en compétences sur le sujet de la décarbonation.

Ces partenariats s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Promotion et valorisation du programme PACTE Industrie
- Axe 2 : Optimisation de la prise en charge financière des coûts de formation des salariés des entreprises adhérentes à l'OPCO
- Axe 3 : Amélioration continue pour favoriser le déploiement du programme PACTE Industrie

Formations financement

La formation « Financer la transition énergétique et bas carbone de son industrie » a pour objectif de comprendre les outils de financement et l'écosystème associé pour accélérer le financement des projets. En 2025, 17 sessions sont proposées en région, à Paris et en distanciel.

Plus d'informations [ici](#)

Communauté des prestataires PACTE Industrie

Avec bientôt 200 bureaux d'études et 400 consultants référencés sur le programme, la communauté des prestataires PACTE Industrie s'étoffe et se structure au rythme des relèves de l'appel à candidature encore ouvert en 2025.

Pour animer et informer ce réseau des évolutions du programme, une newsletter dédiée à cette communauté sera prochainement lancée.

Pour les coachings financiers, 7 prestataires soit au total 12 consultants ont été formés et proposent l'offre financement de PACTE Industrie depuis début 2025. Les premières demandes de coachings arrivent !

Transports

Appel d'Air

Nos actualités :

1. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des acteurs de la filière Transport & Logistique à une nécessaire transition écologique, l'association AI Cargo Foundation animera deux webinaires :

- **Jeudi 10 avril** de 11h00 à 11h40 : « **Décarbinez votre transport de marchandises grâce au report modal** » avec Thierry Almès

Réservez votre place ici : <https://events.teams.microsoft.com/event/e813268b-cafd-4e74-aa9a-4c604c194597@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1>

- **Mardi 22 avril** de 11h00 à 11h40 : « **Accélérez votre stratégie de report !** » avec Elodie Donatella

Réservez votre place ici : <https://events.teams.microsoft.com/event/d6920f7b-e7fd-4a9a-ae8f-55b666bb887f@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1>

Vous y découvrirez un service gratuit (financé par les CEE), pour tester l'éligibilité des flux logistiques au report modal de la route vers le fluvial et le ferroviaire et ainsi adapter votre plan de transport de marchandises.

D'ici là pour en savoir plus, RDV sur :

- le site web : <https://www.appeldair.org/solutions/>
- la page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/appeldair/>

Si aucune date ne vous convient, demandez une démonstration ici : <https://calendly.com/antoine-mionnet/reunion-de-presentation-du-programme-cee-appel-d-air>

2. **AI Cargo Foundation vous convie du 1 au 3 avril au SITL** (Salon International du Transport & de la Logistique) pour vous présenter APPEL D'AIR, son programme d'accompagnement pour la transition énergétique et environnementale de la filière Transport & Logistique.
 - Tout au long du salon, **retrouvez-nous au stand N078** afin de découvrir nos solutions de gestion multimodale, d'optimisation de la chaîne logistique, de système intelligent de mesure carbone, de logistique urbaine...
 - **Mardi 1er Avr. de 16h00 à 16h45**, assistez à la conférence « **Décarboner, mode d'emploi : y voir plus clair dans les CEE** » à laquelle Antoine Mionnet Responsable développement & partenariats de notre programme Appel d'air interviendra.

Lieu : METAMORPHOSE ROOM

- Pour recevoir votre invitation gratuite pour le SITL, cliquez ici : <https://www.sitl.eu/fr-fr/register.html?code=1315443738114110-3S5>

Nous sommes impatients de vous rencontrer !

Marguerite

Nos actualités :

Le Programme Marguerite se déploie sur le territoire métropolitain de Lyon

Le Programme CEE Marguerite arrive à Lyon où il se déploiera à partir du mois de mars. Porté par la Fabrique de la Logistique, avec la Métropole de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône (CMA Lyon-Rhône), ce dernier vise à accompagner les artisans-commerçants dans la décarbonation de leur logistique. L'objectif principal est de générer des économies d'énergie en réduisant la dépendance aux véhicules thermiques.

Dans le cadre de ce nouveau territoire, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) va être lancé mi-mars 2025 afin de sélectionner et référencer les solutions qui répondront aux enjeux logistiques des artisans-commerçants.

Le chantier de déploiement du Programme Marguerite sur le territoire Lillois avance à grands pas !

De nombreux porteurs de solutions ont candidaté dans le cadre de l'AMI lancé à la fin de l'année 2024. Le programme Marguerite, la CCI Grand Lille, la CMA Haut-de-France ainsi que la ville de Lille saluent la qualité des propositions reçues, qui visent à relever les défis de logistique urbaine des artisans et commerçants du territoire lillois. Voici les premiers porteurs de solutions retenus dans le cadre de cet AMI :

- Happy Moov
- 2R Aventure
- Les Ripeurs
- Dooitch
- Citéliv
- Le Fourgon
- Géodis
- Tri N Collect
- Lille Bike
- Woop
- Log'issimo
- La Bici
- Livrado
- Carbon Zéro

Le Programme Marguerite est ravi de cette future collaboration et impatient de tout mettre en œuvre pour accompagner les professionnels locaux sur leurs défis au quotidien.

Transport – Sobriété

Mob'Sport

Nos actualités :

- Axe 1 – Sport professionnel :
 - La sélection des clubs de foot, rugby et des courses cyclistes est terminée, retrouvez la liste des lauréats sur nos réseaux sociaux : [LinkedIn](#)
 - 1er déplacement terrain pour les équipes Mob'Sport afin de réaliser le diagnostic mobilité du Grand prix de Denain (cyclisme)
- Axe 3 – Sport amateur :
 - 30 ligues de sport amateurs, réparties sur les régions Auvergne Rhône Alpes, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine, ont été sélectionnées. La liste des lauréats est disponible sur nos réseaux sociaux : [LinkedIn](#)
- Mob'Sport recense les initiatives mobilités durables mises en place sur les territoires pour alimenter sa Base de Données et enrichir son référentiel des incitations.

Vous souhaitez participer à ce recensement et faire connaître les initiatives près de chez vous ? **Complétez ce formulaire avec les initiatives de votre territoire : [ICI](#)**

Transport – Vélo

Cyclo Cargologie

Nos actualités :

Organisation du Forum de la cyclologistique de Strasbourg le 9 avril. Lieu : Digital Village, 7 Cr des Cigarières, 67000 Strasbourg.

Il s'agit d'une série de 30 événements organisés sur toute la durée du programme et qui représentent une opportunité pour les acteurs de la logistique classique de **découvrir le transport de marchandises à vélo-cargo** comme solution aux enjeux de plus en plus nombreux de la logistique urbaine et de rencontrer les acteurs de la cyclologistique présents sur le territoire.

Inscriptions possibles via le site internet du programme : <https://cyclocargologie.fr/evenement/forum-de-la-cyclologistique-strasbourg/>

Suspension ou retrait d'accréditation pour des organismes d'inspection

Au 20 mars 2025, la situation est la suivante pour les organismes d'inspection en termes d'accréditation au titre du dispositif CEE :

- SAS VRCI (3-2006) siren 912392941 : levée de suspension à compter du 17/12/2024 (l'organisme était suspendu depuis le 13/08/2024) ;
- DIAGNOSTEAM (3-1709) siren 821001336 : suspendu depuis le 13/08/2024 ;
- PREVENTEC (3-022) siren 950383703 : suspendu depuis le 01/08/2024 et accréditation résiliée pour l'activité CEE définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 29/10/2024) ;
- KLAM CONTROLE (3-2081) siren 891584757 : retrait d'accréditation définitive depuis le 02/08/2024 (à la suite de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'organisme) ;
- MT CONTROLE (3-1814) siren 883793523 : retrait d'accréditation à compter du 28/12/2024 (l'organisme était suspendu depuis le 09/07/2024) ;
- Audit et Consulting Solutions (3-1825) siren 880905518 : suspendu depuis le 26/07/2023 ;

- 2E Control (3-1866) siren 892844051 : accréditation suspendue depuis le 06/06/2023 et retirée depuis le 23/11/2023 ;
- Paris ouest Expertise (3-1869) siren 811101799 : retrait d'accréditation à compter du 27/12/2024 (l'organisme était déjà suspendu à son initiative depuis le 08/03/2023) ;
- GRE BTP (3-1887) siren 844549477 : accréditation suspendue depuis le 30/04/2024 et retirée à compter du 05/11/2024 pour impayés ;
- Qualitec (3-1816) (ex ELITE VERIFICATION) siren 889029542 : suspendu depuis le 07/06/2024 et accréditation résiliée définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 19/10/2024) ;
- Sonik Consulting (3-1919) siren 811692821 : retrait d'accréditation à compter du 15/03/2025 (l'organisme était déjà suspendu depuis le 24/01/2024) ;
- YCSOS CONSULTING (3-1718) siren 492558788 : retrait d'accréditation à compter du 28/03/2025 (l'organisme est déjà suspendu depuis le 25/10/2024) ;
- ELB INSPECTION ET CONTROLE (32168) siren 948421300 : suspension de l'accréditation de l'organisme à compter du 25/10/2024 ;
- EFM AUDIT ET CONTROLE - EXAGON (3-1726) siren 852307735 : levée de suspension à compter du 24/12/2024 pour les groupes de compétences n°1 « Enveloppe » et n°7 « Rénovation Globale » (l'organisme était suspendu pour ces groupes depuis le 29/11/2024). Il est donc à nouveau accrédité pour ces groupes ;
- TEC-ENERGIE (3-1666) siren 843550468 : retrait d'accréditation définitif prononcé avec application à compter du 14/11/2024 (organisme en procédure de liquidation judiciaire) ;
- A3C (3-1847) siren 442414918 : demande de suspension par l'organisme. Cette décision prend effet à compter du 03/12/2024 ;
- COPRAUDIT (3-0980) siren 538101999 : suspension d'accréditation à compter du 20/12/2024 ;
- ALL CONSTRUCTION CONTROL (3-1835) siren 890475114 : suspension d'accréditation à compter du 27/12/2024 ;
- ARTIS + (3-1868) siren 900996232 : retrait d'accréditation à compter du 28/03/2025 (l'organisme est déjà suspendu depuis le 22/01/2025) ;
- AC ENVIRONNEMENT (3-1839) siren 441355914 : suspension d'accréditation à compter du 18/01/2025 ;
- COGF Groupe (3-1844) siren 817737620 : suspension volontaire d'accréditation à l'initiative de l'organisme lui-même depuis le 10/01/2025 ;
- SOCOTEC Construction (3-1592) siren 834157513 : suspension d'accréditation depuis le 28/12/2024 ;
- TECHNICONTROLE (3-1933) siren 841551765 : retrait d'accréditation à leur demande à compter du 01/02/2025.

La liste des organismes d'inspection suspendus ou avec retrait d'accréditation est tenue à jour par le COFRAC à l'adresse suivante : <https://tools.cofrac.fr/fr/easysearch/rrs.php>

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Énergétique
 Direction Générale de l'Énergie et du Climat
 Pôle National CEE
 92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne

sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse <https://france-renov.gouv.fr/signalement>. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Economies d'Energie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.)

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : <https://www.emmy.fr/public/accueil>

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du ministère ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*